

**VISITE DES SITES DES ENTITES DU
SYSTEME D'INFORMATION SUR LA PAUVRETE ET DU
SIG DE L'AFDS**

NOTE TECHNIQUE

A la suite de la réunion de lancement de la mission de réalisation du système d'information sur la réduction de la pauvreté en date du Mercredi 09 Mars 2004 et tel que convenu avec les différents représentants du comité technique, le groupement BMS a effectué les visites de sites des entités durant la semaine du 14 au 18 mars.

Calendrier des visites effectuées

Dates	Entité	Personnes rencontrées
Mardi 15 mars	CSMEF	<ul style="list-style-type: none"> • Moustapha Sylla • Yaye Marième Coulibaly • Béatrice Mann Ngom
Mercredi 16 mars	CSO	<ul style="list-style-type: none"> • Mame Atou Faye
Vendredi 17 mars	AFDS	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Khardiato Lô Ndiaye • Mme Ndeye Coura Mbaye • Mr Cheikh Saad Bouh Samb • Mr Cheikh Saad Bouh Ly • Mr Boubacar Ndiaye • Mr Aliou Kanji • Mr Bassirou Mbudji
Vendredi 17 mars	DPS	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Mamadou Kane

Le présent procès verbal établit le résumé des activités pour mémoire. Il n'a pas pour objectif de consigner le détail des points abordés avec les différentes entités, ni d'être un substitut aux documents d'analyse qui seront soumis. A dessein, il est rédigé dans un format de contenu réduit à l'essentiel.

Compte Rendu général

Pour chaque entité, une présentation préliminaire a été effectuée pour bien situer la mission du groupement, notamment :

- les objectifs et livrables principaux de la mission
- le périmètre d'intervention du groupement
- le plan de mise en œuvre du système d'information en termes d'étapes et de calendrier
- les besoins en documentation et personnes ressources.

Pour fin de cohérence, la même présentation visuelle sur Powerpoint a été utilisée durant la réunion de lancement avec le comité technique et lors des rencontres avec les différentes entités. Les précisions suivantes ont été apportées par le groupement :

- 1) En ce qui concerne les objectifs assignés, le groupement doit réaliser :
 - la mise en place du réseau global, la mise en place du réseau de l'AFDS,
 - la mise en place de la plateforme centrale des serveurs,
 - la mise en place d'un sous système pour chaque entité,
 - la mise en place du SIG de l'AFDS,
 - la formation des usagers et administrateurs techniques ainsi que
 - le support technique et l'assistance au déploiement du système.
- 2) Le périmètre d'intervention du groupement se limite au système global, aux 4 sous systèmes qui seront livrés pour chaque entité et au système interne de gestion de l'AFDS. On note que la DPS et le CS/MEF disposent déjà de leur système interne de gestion tandis que le CSO/MFDS est en voie de mettre en œuvre son système interne de gestion.
- 3) Le plan de mise en œuvre inclut une phase d'analyse, une phase de réalisation, une phase d'intégration et une phase de déploiement, formation et support.

- 4) La nature de la documentation identifiée comme utile a été établie auparavant dans le PV de la réunion de lancement. Elle a été réitérée et des documents ont déjà été fournis au groupement.

Les questions suivantes ont été abordées et discutées avec les représentants des différentes entités.

Connectivité de la DPS et de la CSMEF

Les réseaux locaux de la DPS et de la CSMEF font partie intégrante du réseau global du ministère de l'économie et des finances. Bien que chacune des entités souhaite disposer d'un dispositif et d'une autonomie propre en terme de connectivité, il reste que c'est la DTAI qui est chargée de déterminer les modalités pratiques de connexion de ses entités internes avec des réseaux externes du fait des implications en termes de sécurité. Il est donc convenu de tenir une réunion dès ce mardi 22 mars entre le groupement, la DTAI, la DPS et la CSMEF pour discuter et proposer des modalités qui satisfont les préoccupations de la DTAI, ceux des entités et du groupement. Le groupement n'envisage aucune difficulté et estime qu'une telle démarche est cohérente, facilitera la mise en œuvre du réseau et la prise en charge de certains aspects de sécurité.

Réactualisation des indicateurs

La réactualisation des indicateurs, évoquée lors de la réunion de lancement, doit être l'occasion de s'assurer de la complétude des protocoles d'information entre producteurs et consommateurs de données. A cet égard, les différentes entités sont invitées à :

- réexaminer la grille des indicateurs en vue de cet exercice
- déterminer si les données produites sont accessibles à toutes les entités
- déterminer les modalités pratiques de production de ces indicateurs
- Identifier et préparer sous un format standard les indicateurs existants

Système de codification des indicateurs

Bien que le groupement n'ait pu vérifier l'état d'avancement du travail de codification des indicateurs de suivi par la DPS, le groupement réitère que ce prérequis est important et doit faire l'objet d'une validation finale rapide avec les autres entités pour adoption dans le cadre du projet. Le groupement souhaite avoir rapidement une visibilité sur les schémas de codification éventuellement élaborés. Dans ce sens le groupement se rapprochera dès Mardi du principal représentant de la DPS au comité, absent pour quelques jours.

Prise en compte des situations de références

Pour autant que les situations de référence soient essentielles dans les cadres de suivi des différentes entités, on note qu'il n'existe pas de modèle standard ou méthodologique, ni même de cadre de partage des données les plus récentes.

En particulier, même si la DPS a les prérogatives pour fournir les données de références sur les localités, les autres entités peuvent avoir l'avantage de disposer de données fines et plus récentes sur un certain nombre de localités. Or le consensus sur les situations de références est important pour produire des indicateurs et analyses sur la même base. Par conséquent, des dispositions complémentaires doivent être mises en place dans le cadre des protocoles d'information pour pouvoir intégrer les données fines acquises dans le cadre d'enquêtes spécifiques et précisément localisées menées par les organes de suivi et projets de lutte contre la pauvreté. Des propositions seront faites dans ce sens par le groupement.

Utilisation des serveurs des sous systèmes pour les besoins de gestion interne

La question ayant émergé, il est important de préciser que le serveur qui sera installé dans chaque entité devra être dédié à l'hébergement de son sous système et uniquement du sous système. Par conséquent à moins d'une décision concertée du comité technique, les entités ne doivent pas envisager de déployer d'autres applications sur ce serveur. Cette disposition est importante pour clarifier les responsabilités du prestataire sur la bonne exploitation des sous systèmes et du système partagé et garantir la stabilité du système qui sera livré.

Equipements électriques du CSMFDSS

Cette question est encore pendante. Le groupement suggère d'initier dès maintenant le processus de prise en charge pour parer à des lenteurs administratives avant la livraison des serveurs.

Hormis l'AFDS, les responsables des entités DPS, CSMEF et CSMFDS n'ont pas encore été rencontrés tel que demandé par le groupement. Des dispositions dans ce sens doivent être prises pour s'assurer que à tous les niveaux, les objectifs communs et spécifiques aux entités soient également compris dès le début de la mission, en particulier par les responsables dont le leadership et l'appropriation des objectifs du projet facilitent sa bonne exécution.

SIGAFDS

Mme Khardiata Ndiaye Lô a replacé le cadre de la mission et réitéré à l'endroit du groupement les éléments suivants :

- L'importance du SI par rapport aux objectifs assignés à l'AFDS, la mise en place du système étant un indicateur de performance.
- L'importance de l'appropriation du système par les responsables de l'AFDS par rapport à leur mission vis-à-vis de la direction générale, chacun d'eux étant chargé de produire des indicateurs spécifiques et d'avoir une visibilité précise sur la réalisation des différents volets qui leur sont confiés
- La convivialité du système pour pouvoir s'insérer dans les méthodes de travail de l'AFDS sans trop de perturbation
- La cohérence du Système interne de gestion avec le système d'information partagé sur la réduction de la pauvreté.

Ces préoccupations sont bien comprises par le groupement.

Formalisation du processus de validation

Une formalisation du processus de validation des données le long de la chaîne de collecte des données allant des opérateurs des antennes jusqu'aux responsables de la direction générale est nécessaire pour la bonne gestion des données du SIG de l'AFDS. Le groupement a déjà prévu d'intégrer des fonctionnalités qui prennent en charge ces différentes étapes selon un schéma formel qui sera basé le manuel des procédures et des entrevues additionnelles avec les gestionnaires de l'AFDS.

Elaboration de la grille des indicateurs internes

L'AFDS devra s'attacher dès à présent à élaborer une grille d'indicateurs internes, déduits des objectifs et indicateurs généraux du projet et tenant compte des protocoles d'information établis dans le cadre du système d'information global partagé entre les entités.

Gestion des AGR

La gestion des AGR sera prise en charge avec toutes les fonctionnalités requises en termes de gestion des intervenants, activités, indicateurs et localités d'intervention.

Fiches de collecte des informations requises

A la suite de l'exploitation du manuel de procédures, des fiches de collecte d'information et de formalisation de procédures seront remises aux gestionnaires de l'AFDS pour déterminer toutes les modalités formelles de gestion des informations relatives aux processus de suivi des projets, AGR

Migration des données et codes actuels

A la suite de l'évaluation du système existant de codification des indicateurs et en projet au niveau de la DPS, un schéma de migration des codes actuels des indicateurs de l'AFDS sera proposé.

Hébergement du système

Le choix du site d'hébergement du système central doit être fait rapidement par les responsables des entités. L'assistance du groupement pourra être sollicité pour conseiller sur les différentes alternatives et leurs impacts.

La semaine du 22 au 29 sera consacrée aux travaux suivants :

- Rencontrer les techniciens de la DTAI, de la DPS, de la CSMEF et du groupement pour définir une solution de connectivité satisfaisante
- Rencontrer les responsables et autres personnes ressources de chaque entité
- Collecter tous les documents demandés
- Identifier tous les besoins d'harmonisation à soumettre au comité
- Faire valider les choix en matière de réseau et d'hébergement du SI
- Définir une programmation précise des rencontres avec tous les acteurs
- Préparer et produire le chronogramme précis des livrables de la mission